

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

COMPTE RENDU
Séance du 30 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREBAS, en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme Christine ROBERT, Maire de Trébas.

Étaient présents : Mme Christine ROBERT, Mme Ghislaine RUGEN, M. Charly ESPITALIER, Mme Patricia BOUSQUET, M. Gérard PAULHE, M. Benjamin MARIETTA

Étaient excusés : M. Joël IMBERT, M. Albert FABRE, M. Rémy MARTY, M. Michel CASTANHEIRA qui donne pouvoir à Mme ROBERT.

Secrétaire de séance désigné : Mme Christine ROBERT

Date de la convocation : 26 décembre 2022 Nombre d'élus : 10 Présents : 6
Date d'affichage : 26 décembre 2022 En exercice : 10 Votants : 6

ORDRE DU JOUR :

Début de séance 18h30

- Décision modificative du budget :

Madame le maire explique au conseil qu'il est nécessaire de mettre en place une décision modificative qui dit :

Chapitre	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
SECTION FONCTIONNEMENT			
66 – charges financières	5 900.00	3 602.00	9 502.00
042 – opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	1 924.16	1 924.16
023 – Virement à la section investissement	62 961.53	- 5 526.16	57 435.37
SECTION INVESTISSEMENT			
021 – Virement section fonctionnement	62 961.53	- 5 526.16	57 435.37
040 - – opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	1 924.16	1 924.16
16 – Emprunts et dettes assimilées	30 250.00	9 643.00	39 893.00
21 – op 178 – immobilisations corporelles	10 000.00	- 3 245.00	6 755.00
21 – op 182 – immobilisations corporelles	10 000.00	-10 000.00	0.00

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative.

Madame le maire lève la séance à 18h38

